

Réponse du maître d'ouvrage au bilan du garant

Octobre 2026

**Projet de liaison routière entre Flavin et
Le Lachet – RN88 – RD911**

**Concertation préalable menée du 30 avril au 15
juillet 2026**

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE
2	LES REPONSES DU DEPARTEMENT AUX DEMANDES DE PRECISIONS DU GARANT
3	LES ENGAGEMENTS ET MODALITES ENVISAGES POUR LA SUITE
4	SYNTHESE DES DEMANDES DE PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS DU GARANT
5	LES PROCHAINES ETAPES DU PROJET ET DE LA CONCERTATION CONTINUE

1 Préambule

Le projet d'aménagement d'une liaison routière entre la RN88 et la RD911 a fait l'objet d'une concertation préalable du 30 avril au 15 juillet 2026, sous l'égide de Jean-Luc Campagne, garant désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP).

À l'issue de cette concertation, le garant a rendu son bilan. Il invite notamment le Département à :

- étayer le diagnostic, en particulier en matière de trafic et de besoins de déplacement, et à mieux inscrire les objectifs du projet dans une vision stratégique des mobilités à l'échelle du sud de l'agglomération ;
- préciser certaines caractéristiques du projet, ses conditions d'insertion et ses impacts ;
- poursuivre le dialogue avec le territoire, et, dans l'hypothèse de la poursuite du projet, inscrire l'information et la participation du public dans le cadre d'une concertation continue sous l'égide d'un garant.

Le présent document expose, point par point, les réponses du Département à ces demandes de précisions et recommandations et présente les engagements qu'il entend prendre pour la suite de la démarche.

Le Département confirme sa volonté de poursuivre les études engagées afin de consolider le diagnostic, de préciser les besoins du territoire et d'approfondir les caractéristiques du projet. Plusieurs études ont d'ores et déjà été engagées à la suite de la concertation, notamment l'actualisation et l'approfondissement de l'étude de trafic.

Cette nouvelle phase doit permettre de compléter et préciser la solution proposée au regard du diagnostic consolidé, d'en étudier les éventuelles adaptations et optimisations et de mieux l'articuler avec les enjeux de mobilité, d'aménagement et de développement du territoire.

Elle sera conduite en lien avec les élus et acteurs institutionnels concernés et accompagnée d'une concertation continue sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP. À compter du premier semestre 2027, le public sera associé aux principales étapes d'avancement des études, selon des modalités précisées en cohérence avec le calendrier du projet et les sujets ouverts à la discussion.

À l'issue de cette phase d'approfondissement des études et de concertation continue, le Département disposera des éléments nécessaires pour préciser les caractéristiques du projet et éclairer les décisions à venir sur ses suites.

2 Les réponses du Département aux demandes de précisions du garant

2.1 Étoffer et étayer le diagnostic des besoins

La demande du garant

*Si la perspective est de redéfinir une stratégie pour répondre aux problématiques de circulation au sud-ouest de l'agglomération, ou dans l'hypothèse de la poursuite du projet, **le diagnostic des besoins est à étoffer et étayer** ; en particulier :*

- **Compléter et/ou d'actualiser les données de trafic**, notamment :
 - mieux caractériser les caractéristiques et composantes de ce trafic (flux journalier, part de trafic de transit ou local),
 - élargir la lecture de la situation pour mieux identifier les origines et destinations du trafic, notamment à l'ouest (sur la RD888 et la RD902),
 - mieux caractériser la situation d'engorgement au rond-point du Lachet, ses répercussions sur la traversée du Monastère (et sur les axes secondaires qui convergent vers le Monastère),
- Parallèlement, **caractériser les besoins de déplacement dans le périmètre "élargi"** (intégrant les déplacements entre l'ouest et le sud de l'agglomération ruthénoise).

Réponse du Département

Considérant les demandes légitimes du public, le Département a engagé, dès l'issue de la concertation préalable, l'actualisation et l'approfondissement de l'étude de trafic afin de compléter les données présentées au public et de répondre aux interrogations exprimées pendant la concertation.

De nouveaux relevés ont été réalisés du 8 au 15 septembre 2026. Ils visent notamment à :

- mieux caractériser les trafics de transit et de shunt à La Primaube, au Monastère, à Olemps et à Flavin ;
- compléter les données sur le sud de La Primaube, notamment sur la RD902 ;
- préciser les heures de pointe ainsi que les origines et destinations des flux au niveau des principaux carrefours stratégiques, notamment le giratoire de l'Étoile, Le Lachet et Le Monastère.

Les données recueillies sont actuellement en cours de traitement par le prestataire. Elles permettront d'actualiser le diagnostic des circulations, de mieux caractériser les phénomènes de congestion et d'éclairer les besoins de déplacement à une échelle élargie.

Cette analyse sera également mise en perspective avec les dynamiques d'aménagement et de développement du territoire actualisées et les données disponibles sur les déplacements entre l'ouest et le sud de l'agglomération ruthénoise. Les résultats consolidés seront mis à disposition et présentés dans le cadre de la concertation continue courant premier semestre 2027.

2.2 Compléter le diagnostic

La demande du garant

*Dans l'hypothèse de la poursuite du projet, des précisions sont également attendues par le public pour **compléter le diagnostic sur un certain nombre de sujets** :*

- *Donner à voir des éléments d'état des lieux de **la situation actuelle et les enjeux du projet sur la thématique de l'accidentologie** ;*
- *Prévoir **une évaluation sur les nuisances sonores pour tous les riverains** prenant en compte également si possible le vécu actuel ;*
- ***Approfondir les enjeux environnementaux** sur la base des études réalisées ou à venir (sensibilités identifiées) **et les solutions envisageables** pour éviter, réduire ou compenser les impacts ;*
- ***Communiquer le résultat des prospections foncières**, en particulier aux agriculteurs concernés.*

Réponse du Département

Le Département poursuivra la consolidation du diagnostic sur les différentes thématiques identifiées par le public et le garant. Le Département permettra également la consultation de données supplémentaires mises à disposition du public.

À ce titre :

- l'étude préalable agricole sera mise à disposition et ses enseignements seront partagés avec les acteurs concernés ;
- l'état initial acoustique réalisé en 2023 sera rendu accessible afin de documenter la situation sonore actuelle et d'éclairer l'évaluation des incidences du projet ;
- l'état initial des milieux naturels sera également mis à disposition afin de présenter les sensibilités environnementales identifiées à ce stade.

Les résultats des prospections foncières seront par ailleurs communiqués aux exploitants et propriétaires concernés, dans la continuité des échanges engagés avec la SAFER et les acteurs agricoles.

L'évaluation environnementale est alimentée au fur et à mesure de l'avancement des études. Elle permettra de préciser les impacts potentiels du projet ainsi que les mesures d'évitement et de réduction et, le cas échéant, des mesures de compensation associées. Ces éléments seront progressivement précisés en cohérence avec l'avancement de la procédure d'autorisation environnementale.

Les études et données communicables seront progressivement mises à disposition du public dans le cadre de la concertation continue.

Toutefois, plusieurs de ces éléments devront être produits dans le cadre de l'autorisation environnementale. Leur élaboration nécessitant des échanges avec les services de l'État, ils ne pourront être finalisés avant l'enquête publique relative au Dossier d'Autorisation Environnementale.

2.3 Approfondir les caractéristiques du projet

La demande du garant

*Dans l'hypothèse de la poursuite du projet, il s'agira également **d'approfondir les caractéristiques du projet**, et en particulier :*

- ***Préciser l'aménagement de l'échangeur du Lachet*** (avec des plans précis tenant compte des problématiques d'insertion et de sécurité), **et l'organisation des accès au Monastère** (en particulier la gestion de la liaison entre RN88 et RD62) ;
- ***Détailler les caractéristiques de l'infrastructure***, notamment les ouvrages de franchissement, les zones de remblais ou décaissement et leur ampleur ;
- ***Approfondir l'organisation des circulations avec lesquelles interfère le projet*** (aménagement des carrefours, maintien des continuités pour les chemins ruraux, prise en compte des besoins de déplacement liés à l'activité agricole).

Réponse du Département

La poursuite des études permettra de préciser les caractéristiques du projet présenté lors de la concertation préalable et de l'ajuster à la lumière du diagnostic consolidé et des échanges avec le territoire.

Une attention particulière sera portée à l'aménagement de l'échangeur du Lachet, enseignement essentiel de la concertation pour lequel le Département s'engage désormais dans une étude d'échangeur complet directement associé au projet de la liaison routière Flavin-Le Lachet.

Les études de cet échangeur complet doivent être approfondies afin d'intégrer le fonctionnement complet de l'échangeur et son articulation avec la Rocade, comme cela a été relayé par le public lors de la concertation. Les études géométriques sont en cours et devront faire l'objet des validations nécessaires auprès des services compétents.

Les études techniques permettront également de préciser :

- l'organisation des accès au Monastère et l'articulation avec la RD62 ;
- les profils et emprises de l'infrastructure ;
- les principaux déblais et remblais ;
- les ouvrages de franchissement et de raccordement aux voies existantes ;
- l'organisation des carrefours ;
- le maintien et, le cas échéant, le rétablissement des voies et chemins interceptés ;
- la prise en compte des accès et besoins liés aux activités agricoles.

Les études relatives à l'échangeur complet du Lachet seront approfondies au cours du premier semestre 2027.

À mesure de leur avancement, les plans et éléments techniques ayant atteint le niveau de « version définitive » seront présentés dans le cadre de la concertation continue. Les échanges avec les acteurs directement concernés permettront notamment d'identifier les contraintes d'usage et les points de vigilance susceptibles d'être intégrés à la poursuite des études.

2.4 Expliquer la cohérence et l'insertion globale de l'aménagement

La demande du garant

*Enfin, toujours dans l'hypothèse de la poursuite du projet, pour répondre aux demandes formulées au cours de la concertation sur **la cohérence et l'insertion globale de l'aménagement**, des éléments complémentaires sont également à apporter :*

- ***Approfondir en quoi le projet s'inscrit dans une démarche de développement des mobilités douces et du covoiturage** et de préciser les actions envisagées pour cela.*
- *Pour finir, **communiquer une approche globale du coût du projet** incluant notamment l'échangeur et autres ouvrages nécessaires.*

Réponse du Département

Le Département va poursuivre l'intégration du projet dans son environnement territorial et dans les politiques de mobilité et d'aménagement portées par les différentes collectivités compétentes. Dans ce cadre, il approfondira notamment la manière dont le projet peut contribuer ou s'articuler avec le développement des mobilités douces et du covoiturage et précisera les actions susceptibles d'être envisagées en complémentarité avec l'aménagement routier. Cette réflexion sera menée avec les autorités et maîtres d'ouvrage compétents, en associant les élus des communes concernées et de Rodez Agglomération.

Concernant le coût de l'opération, le dossier soumis à la concertation préalable présentait une estimation d'environ 20 M€. Cette estimation correspond à un stade « Etudes Préliminaires » et devra être actualisée à mesure que les caractéristiques techniques du projet, notamment celles de l'échangeur du Lachet et des ouvrages associés, seront précisées. Le Département présentera une estimation actualisée du coût global du projet lorsqu'un niveau de définition technique suffisant aura été atteint, en précisant le périmètre pris en compte et les principales incertitudes liées au niveau d'avancement des études.

3 Les engagements et modalités envisagés pour la suite

Au-delà des demandes de précisions relatives au diagnostic et aux caractéristiques du projet, le garant formule plusieurs recommandations concernant les modalités de poursuite du dialogue avec le territoire, l'information et la participation du public ainsi que la manière dont le Département rendra compte de ses choix. Le Département entend donner suite à ces recommandations selon les modalités présentées ci-après.

3.1 Rendre compte des choix et arbitrages du Département

Recommandation du garant

*Dans tous les cas de figure (l'abandon ou la poursuite d'un projet), il conviendra de **restituer une synthèse des résultats de la concertation et expliciter les choix et arbitrages finaux du maître d'ouvrage**. Pour cela, la tenue d'une réunion publique spécifique est à prévoir.*

Réponse du Département

Le Département s'engage à rendre compte des suites données à la concertation préalable et à expliciter les décisions prises aux différentes étapes de poursuite des études.

La présente réponse au bilan du garant constitue une première étape de cette démarche. Elle formalise les enseignements que le Département tire de la concertation, les études complémentaires qu'il a engagées et entend poursuivre ainsi que l'intention de maintenir et poursuivre le dialogue avec le territoire.

Le Département rencontrera par ailleurs les élus des cinq communes concernées afin de partager les résultats du diagnostic consolidé et les orientations envisagées pour la poursuite des études.

À la lumière des décisions prises par les instances départementales au premier semestre 2027, une information au public, dont les modalités sont à définir, pourra être envisagée. Cette information aura pour objectif de présenter les enseignements de la concertation préalable, l'avancement et les premiers résultats des études complémentaires ainsi que les orientations envisagées pour la suite du projet.

Aux principales étapes, le Département rendra également compte de l'avancement des études, des choix effectués et de la manière dont les contributions recueillies auront été prises en considération.

3.2 Si la perspective est de redéfinir une stratégie - Poursuivre le dialogue avec le territoire

Recommandation du garant

*Si la perspective est de redéfinir une stratégie pour répondre aux problématiques de circulation au sud-ouest de l'agglomération, il paraît important de **poursuivre le dialogue avec le territoire (élus, habitants, acteurs économiques)** pour :*

- **Approfondir et préciser le diagnostic des circulations et mobilités** à partir :
 - d'une approche plus globale intégrant notamment l'interférence avec la rocade et avec les axes secondaires (notamment à Olemps et au Monastère),
 - de données de trafic complétées (caractérisation du trafic de transit, flux en provenance de l'ouest et du sud-ouest (Cassagnes-Bégonhès, Réquista),
 - d'une approche plus large des besoins de mobilités et des solutions possibles pour y répondre (différentes alternatives routières et autres modes de déplacement).
- **Approfondir et comparer les variantes possibles sur la base de scénarii suffisamment approfondis** (y compris le scénario du statu quo, y compris les variantes proposées par les participant.es à la concertation préalable).
- **Travailler les conditions d'acceptabilité d'un projet.**

Réponse du Département

Le Département partage la nécessité de poursuivre le dialogue avec le territoire pendant la phase de consolidation du diagnostic et d'approfondissement du projet.

La poursuite des études n'a pas pour objet de redéfinir l'ensemble de la stratégie de mobilité à l'échelle du sud-ouest de l'agglomération, le Département n'étant pas compétent sur l'ensemble des politiques publiques concernées. Le Département souhaite en revanche replacer le projet dans une vision plus large des déplacements et de l'aménagement du territoire, dans le cadre d'une approche intégrée, en lien avec les collectivités compétentes, afin de mieux apprécier son articulation avec les autres politiques et projets de mobilité. Le diagnostic consolidé permettra notamment de mieux caractériser les flux et les besoins de déplacement et d'éclairer le réexamen de la solution proposée. Les études permettront, sur cette base, d'en approfondir les caractéristiques, les conditions d'insertion ainsi que les éventuelles adaptations et optimisations.

En parallèle, le Département approfondira la manière dont le projet peut s'inscrire dans une démarche de développement des différentes mobilités et précisera, avec les collectivités et acteurs compétents, les actions susceptibles d'être envisagées en complémentarité avec l'aménagement routier.

Ces différents sujets seront partagés dans le cadre de la concertation continue avec les élus et acteurs institutionnels, les acteurs directement concernés et le grand public. Le dialogue sera organisé à plusieurs niveaux :

- **avec les élus et acteurs institutionnels**, afin de partager le diagnostic consolidé et de travailler à l'articulation du projet avec les politiques de mobilité, d'aménagement et de développement du territoire ;

- **avec les acteurs directement concernés**, afin d'approfondir les problématiques identifiées pendant la concertation, notamment sur les enjeux agricoles, économiques, fonciers et de mobilité ainsi que sur les caractéristiques et les impacts du projet ;
- **avec le grand public**, afin d'assurer une information régulière sur l'avancement des études.

Les modalités précises de ces échanges seront définies dans le cadre de la concertation continue et adaptées aux sujets traités et à l'avancement des études.

3.3 Dans l'hypothèse de la poursuite du projet - Organiser l'information et la participation dans la suite du projet dans le cadre d'une concertation continue sous l'égide d'un garant

Recommandation du garant

*Dans l'hypothèse de la poursuite du projet, pour tenir compte des tensions liées à cette perspective, il est recommandé de **poursuivre la démarche d'information et de participation du public dans le cadre d'une concertation continue sous l'égide d'un garant**.*

- *En fonction de la teneur de la décision prise par le maître d'ouvrage (arbitrage sur un fuseau, sur un type d'aménagement...), **clarifier les marges de manœuvre et de discussion** avant d'enclencher un dispositif associant les habitants et acteurs du territoire à la définition d'orientations sur les caractéristiques et l'insertion du projet.*
- ***Bien définir en amont de la mise en place éventuelle de cette procédure de concertation les modalités d'information et de participation** (quelle matière est mise à la disposition du public pour l'informer et par quels moyens).*
- *Dans le cadre de ce processus interactionnel avec les habitants et acteurs du territoire, **donner à voir au fur et à mesure, l'avancement de la réflexion sur le projet** en communiquant les éléments techniques permettant la bonne compréhension de **la prise en compte des impacts du projet, des propositions discutées et solutions finalement retenues**.*

Réponse du Département

Le Département donne suite à cette recommandation et confirme le principe d'une concertation continue sous l'égide d'un garant pendant la poursuite des études.

Le présent document n'a toutefois pas vocation à arrêter les modalités détaillées de cette concertation continue. Celles-ci seront définies dans les prochains mois, en lien avec le garant qui sera désigné, afin de construire les modalités d'association du public.

Cette phase de préparation permettra, en prenant appui sur les recommandations formulées dans le bilan de la concertation préalable et en échangeant avec le garant, de préciser le calendrier de la concertation continue, les modalités d'information et de participation, les sujets soumis à la discussion, les marges de manœuvre associées ainsi que les moyens d'information et de restitution.

Elle permettra également d'examiner les dispositifs les plus adaptés aux différents publics et aux différentes thématiques identifiés à l'issue de la concertation préalable. Une attention particulière sera portée aux modalités de dialogue avec les acteurs agricoles et les propriétaires concernés, les riverains, les acteurs économiques, les collectivités et acteurs institutionnels ainsi que les acteurs et usagers concernés par les questions de mobilité.

Les sujets à approfondir pourront notamment porter sur les enjeux agricoles et fonciers, les conditions d'accès et de circulation, l'insertion du projet et ses incidences sur le cadre de vie, les caractéristiques techniques de l'aménagement ainsi que son articulation avec les mobilités douces et le covoiturage.

Sans préjuger des modalités qui seront définies avec le garant, le Département retient dès à présent plusieurs principes pour la concertation continue : une information régulière sur l'avancement des études, la mise à disposition progressive des données et études communicables, l'organisation de temps d'échange aux principales étapes du projet et la restitution de la manière dont les contributions recueillies auront alimenté les réflexions et les choix du maître d'ouvrage.

3.4 Dans l'hypothèse de la poursuite du projet - Approfondir certaines problématiques avec les publics directement concernés

Recommandation du garant

*Toujours dans l'hypothèse de la poursuite du projet et de la mise en œuvre de ce dispositif de concertation continue, il conviendra **d'approfondir avec les publics concernés certaines problématiques spécifiques** :*

- ***Avec les agriculteurs, mettre en place un groupe de travail spécifique pour préciser les solutions à mettre en œuvre pour garantir les bonnes conditions d'exercice de l'activité agricole et pour préciser les principes de compensation***
- ***Avec les riverains du projet, mener une démarche d'écoute des besoins liés aux problématiques d'impact sur le cadre de vie et l'environnement (bruit et pollutions) et travailler collectivement sur les différents secteurs concernés (Flavin, Olemps, Malan et autres hameaux proches de l'infrastructure) les différentes solutions à mettre en œuvre pour les limiter, les réduire ou les compenser***
- ***Avec les commerçants et les élus des communes, lancer une réflexion sur la question de l'attractivité et de l'accessibilité des commerces, notamment sur l'axe La Primaube – Olemps.***
- ***Avec les communes concernées par le tracé, mettre en place des groupes de travail spécifiques associant les élus :***
 - *une réflexion plus large sur l'aménagement et le développement du territoire (perspectives d'aménagements, lien à l'existant et aux projets d'urbanisme,*
 - *une réflexion sur la façon de gérer les problématiques de report sur les axes secondaires,*
 - *un atelier de travail sur l'insertion du projet et la prise en compte des questions environnementales ;*

- *... Et organiser la restitution de ces réflexions auprès des habitants (par exemple dans une lettre d'information sur le projet)*

Réponse du Département

Le Département prend acte des recommandations du garant concernant la nécessité d'approfondir certaines problématiques avec les publics directement concernés. Les modalités précises d'association de ces publics seront définies après désignation du garant dans le cadre de la préparation de la concertation continue. Le Département étudiera à cette occasion les dispositifs les plus adaptés à chaque public et à chaque sujet, qui pourront notamment prendre la forme de groupes de travail, de rencontres ciblées, de visites de site ou de temps d'échange spécifiques. Dès à présent, le Département identifie les enjeux suivants :

- Sur les enjeux agricoles et fonciers, le dialogue engagé avec les exploitants, les propriétaires concernés, la SAFER et les représentants de la profession agricole sera poursuivi. Il permettra notamment d'aborder les conditions de maintien des accès, des circulations agricoles et du fonctionnement des exploitations ainsi que les incidences foncières du projet.
- Avec les riverains et propriétaires directement concernés, des échanges spécifiques pourront être organisés à mesure que les caractéristiques du projet seront précisées, notamment sur les questions d'insertion, d'accès, d'emprises et de cadre de vie.
- Sur les enjeux de mobilité, les échanges associeront les collectivités compétentes et, selon les sujets, les acteurs et représentants d'usagers concernés afin d'examiner l'articulation du projet avec les autres modes de déplacement et les continuités existantes.

4 Synthèse des demandes de précisions et recommandations du garant

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Suites à donner à des interrogations ayant émergé, mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Étoffer et étayer le diagnostic des besoins	Compléter et actualiser les données de trafic, mieux caractériser les trafics de transit, de shunt et les origines-destinations, approfondir l'analyse des besoins de déplacement à une échelle élargie.	Étude engagée – relevés réalisés du 8 au 15 septembre 2026 ; résultats consolidés présentés au premier semestre 2027	Étude de trafic ; nouveaux relevés et comptages ; analyse origine-destination ; mise à disposition des résultats dans le cadre de la concertation continue.

2. Compléter le diagnostic	Préciser l'accidentologie, partager les éléments disponibles sur l'agriculture, l'acoustique et les milieux naturels ; poursuivre l'évaluation environnementale, communiquer les éléments fonciers aux publics concernés.	Consolidation progressive des études ; premières données communicables et mises à disposition au premier semestre 2027	Poursuite de l'analyse des données d'accidentologie, consolidation de l'étude préalable agricole ainsi que de l'état initial acoustique et de l'état initial des milieux naturels, poursuite des études environnementales, échanges avec la SAFER, les exploitants et propriétaires concernés.
3. Approfondir les caractéristiques du projet	Préciser l'aménagement de l'échangeur du Lachet et les accès au Monastère, approfondir les caractéristiques de l'infrastructure, les ouvrages, emprises, déblais/remblais, carrefours, rétablissements de voies et accès agricoles.	Études poursuivies au premier semestre 2027 ; notamment approfondissement de l'échangeur complet du Lachet	Études géométriques et techniques, approfondissement du projet, échanges avec les services compétents et les acteurs directement concernés. Présentation progressive des éléments techniques communicables via le site internet du Département.
4. Expliquer la cohérence et l'insertion globale de l'aménagement	Mettre le projet en perspective avec les politiques de mobilité et d'aménagement, examiner les complémentarités avec les mobilités actives et le covoiturage, actualiser l'approche du coût global lorsque les caractéristiques techniques auront été suffisamment précisées sur la base du périmètre technique retenu.	Au premier semestre 2027 et au fur et à mesure de l'avancement des études	Échanges avec les communes et Rodez Agglomération, concertation avec les acteurs concernés, actualisation de l'estimation financière au regard de l'avancement des études.

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.es			
1. Rendre compte des choix et arbitrages du Département	Formaliser les suites données à la concertation, présenter les résultats du diagnostic et les orientations retenues au public, rendre compte progressivement des choix du Département et de la prise en compte des contributions.	Publication de la présente réponse, décision des instances départementales sur la suite du projet, puis aux principales étapes du projet.	Publication de la réponse au bilan, rencontre avec les élus des cinq communes, une information au public.et restitution des arbitrages.
2. Poursuivre le dialogue avec le territoire	Maintenir un dialogue avec les élus, acteurs institutionnels, acteurs directement concernés et grand public pendant la poursuite des études.	À compter du premier semestre 2027 pour l'association du public et pendant la poursuite des études	Rencontres avec les élus et partenaires institutionnels, échanges ciblés, groupes de travail ou visites de site selon les besoins, temps publics.
3. Organiser l'information et la participation dans la suite du projet dans le cadre d'une concertation continue sous l'égide d'un garant	Mettre en place une concertation continue avec garant puis préciser les modalités de la concertation continue (préciser les sujets et marges de discussion, modalités d'information, modalités de travail)	Modalités préparées en amont dès fin 2026, association du public à compter du premier semestre 2027	Nomination d'un Garant, définition des modalités et élaboration d'un calendrier prévisionnel de concertation, mise à jour du site internet du Département, publication progressive des études communicables, organisation d'un temps de restitution et d'échange.

4. Approfondir certaines problématiques avec les publics directement concernés	Poursuivre les échanges sur les enjeux agricoles et fonciers, les conditions d'insertion du projet, les accès et circulations, le cadre de vie et les mobilités.	À compter du premier semestre 2027, en articulation avec l'avancement des études	Rencontres ciblées, groupes de travail et/ou visites de site, association des exploitants et propriétaires concernés, acteurs agricoles, collectivités compétentes et représentants d'usagers selon les sujets.
---	---	---	--

5 Les prochaines étapes du projet et de la concertation continue

Étape	Études et projet	Dialogue et concertation
Consolidation du diagnostic	Actualisation et approfondissement de l'étude de trafic ; consolidation des données sur l'accidentologie, l'agriculture, l'acoustique et les milieux naturels ; poursuite des études déjà engagées	Prise en compte des enseignements de la concertation préalable et préparation de la concertation continue
Partage du diagnostic consolidé et lancement de la phase d'approfondissement	Présentation du diagnostic consolidé, poursuite des études techniques, approfondissement et réexamen de la solution	Décision des instances départementales sur la suite du projet et association du public dans le cadre de la concertation continue
Approfondissement technique et environnemental du projet	Approfondissement de l'échangeur complet du Lachet, compléments d'inventaires environnementaux, études du tracé, des raccordements, ouvrages, emprises et rétablissements. Approfondissement des incidences agricoles, foncières, acoustiques et environnementales	Concertation continue en parallèle des études : groupes de travail, rencontres ciblées avec les acteurs directement concernés, partage progressif des résultats sur le site internet.
Point d'étape sur les orientations du projet	À partir du diagnostic consolidé et des études complémentaires : Définition des orientations à retenir pour la poursuite du projet	Communication des évolutions étudiées et explicitation des orientations retenues
Précision du projet et préparation du DAE	Poursuite et intégration des études, précision des caractéristiques et impacts, actualisation du coût global et constitution du dossier d'autorisation environnementale	Poursuite de la concertation continue : Information sur les évolutions du projet et les arbitrages
Dépôt du DAE	Dépôt du dossier d'autorisation environnementale	Information sur le projet présenté à l'autorisation et sur les suites de la procédure
Instruction du DAE	Premiers retours des services instructeurs, compléments éventuels	Information sur l'avancement de la procédure et les éventuelles évolutions du dossier
Enquête publique éventuelle	Enquête publique, sous réserve du déroulement de l'instruction et des procédures réglementaires	Information et participation du public dans le cadre de l'enquête publique